

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 29/05/2026 Date d'affichage 29/05/2026	ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE. ETAIENT ABSENTS : 0 ONT DONNÉ PROCURATION : 4 Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Sandrine SPARTY à Laurent MARTINEZ, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN, Christine MASSET à Pascale LECLEIRE Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 2026/60/CM/ND

Objet : Financement de l'opération AMI 2026

Préambule

L'objectif principal de l'AMI 2026 est de promouvoir la cohésion sociale au sein de notre commune, en mettant en avant des projets qui encouragent la participation des habitants.

L'évènement « NQE Manifestation du 13 juillet » s'inscrit parfaitement dans cette démarche, puisqu'il vise à rassembler les citoyens autour de valeurs de partage, d'échange et de solidarité.

Le Cœur d'Ostrevent Agglo soutien cet évènement en versant une participant de 2000,00 €, à l'association « Marchiennes à Dos ».

Dans le cadre de la demande de subvention formulée par l'association « Marchiennes à Dos », la municipalité souhaite contribuer à cette dynamique positive qui profitera à tous les habitants, tout en affirmant nos valeurs de solidarité et de partage.

Aussi, l'assemblée délibérante est sollicitée pour :

- Attribuer à l'Association « Marchiennes à Dos » une subvention de 4 000,00€ (quatre mille euros) pour l'organisation de l'opération « NQE/AMI 2026 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Enseignement-Jeunesse » en date du 29 mai 2026 ;

Considérant que la mise en place de l'évènement « NQE Manifestation du 13 juillet », » lancé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 (AMI) de la cohésion sociale du Cœur d'Ostrevent Agglo, est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'attribuer à l'Association « Marchiennes à Dos » une subvention de 4 000,00€ (quatre mille euros) pour l'organisation de l'opération « NQE/AMI 2026 », le Cœur d'Ostrevent Agglo participant à la hauteur de 2000,00 €,

Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2026,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les pièces et conventions afférentes,

Article 4 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité ☒ Majorité ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Adjointe à l'environnement
Carole HURIAU

Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

